

ANNEXES

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

ARRETE N° 2019-10-11 Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la commune de Pins-Justaret,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016 ayant prescrit la révision du PLU ;
- Vu le débat en conseil municipal sur le PADD en date du 16 novembre 2017,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation;
- Vu l'ordonnance E19000154/31 en date du 28 août 2019 de M. le Président du tribunal administratif de TOULOUSE désignant Monsieur Patrick TARDIEU en qualité de commissaire enquêteur
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE :

Article 1^{er}.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de PINS-JUSTARET.

Les principales caractéristiques de ce projet sont reprises autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : Maintenir et préserver les éléments naturels et agricoles :
 - Préserver et soutenir l'activité agricole
 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel (préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, valoriser les cours d'eaux comme supports de développement de mode doux interquartiers...)
 - Valoriser les espaces de rencontres et de loisirs (favoriser l'ouverture et l'accès à l'Ariège, engager des réflexions sur les espaces communs des lotissements..)
- Axe 2 : Renforcer le positionnement de la commune en tant que pôle de services
 - Mettre en place une politique d'urbanisation maîtrisée (urbaniser en densification de l'existant ou en continuité du bâti...)
 - Permettre un développement économique structuré (conforter la zone d'activités en entrée nord de la commune en la développant via la zone AUx de Malrivière, soutenir et redynamiser le commerce de centre-ville par la réalisation d'aménagements urbains...)

- Compléter voire conforter les équipements existants (requalifier le secteur de la gare en lien avec les services du Muretain Agglo...)
- Axe 3 : Proposer un cadre de vie qualitatif :
 - Mener une politique de l'habitat en adéquation avec les publics visés (améliorer l'offre de petits logements pour favoriser les mixités sociales et intergénérationnelles et la fluidité des parcours résidentiels, atteindre l'objectif de logements sociaux fixé par la loi SRU...)
 - Promouvoir des modes d'habiter responsables
 - Requalifier le Centre-Bourg (créer des liens fluides entre les différents espaces publics, permettre la requalification et la revitalisation du centre commercial existant, repenser les aménagements routiers et piétons et le fonctionnement de la circulation...)
 - valoriser le patrimoine bâti traditionnel
- Axe 4 : Offrir un cadre de vie fonctionnel
 - Permettre la concrétisation du projet gare (en lien avec le Muretain Agglo)
 - Développer les modes doux
 - Organiser le réseau viaire (marquer les entrées de ville le long des routes départementales, anticiper les voies des zones d'urbanisation future pour un maillage routier efficace...)

Article 2.

La durée prévue de l'enquête publique est de trente-deux jours calendaires :
du 12 Novembre 2019 à 8 heures au mardi 13 décembre 2019 à 17 heures.

Article 3.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Article 4.

Monsieur Patrick TARDIEU a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 5.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent dont le dossier comprenant l'évaluation environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site internet suivant : www.mairie-pinsjustaret.fr.
- en format papier à la mairie de PINS-JUSTARET aux jours et heures habituels d'ouverture :
Lundi -Mardi- Mercredi – Jeudi - de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de PINS-JUSTARET aux jours et heures habituels d'ouverture sus visés.

Article 6.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Mairie de PINS-JUSTARET – Place du Château 31860 PINS-**

JUSTARET ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques@mairie-pinsjustaret.fr

Les observations et propositions éventuelles du public seront rajoutées dans le dossier d'enquête papier mis à disposition en Mairie au fur et à mesure de leurs arrivées.

Article 7

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de PINS-JUSTARET aux jours et heures suivants :

- le vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- et le vendredi 13 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

Article 8

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Article 9

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de PINS-JUSTARET, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées

Article 10

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la commune (www.mairie-pinsjustaret.fr) et à la mairie de PINS-JUSTARET aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique;

Article 11

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les journaux suivants :

- La Dépêche du Midi,
- La Voix du Midi.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié sur le site internet de la mairie, sur le panneau d'affichage électronique ainsi qu'aux endroits habituels d'affichage dans la commune de PINS-JUSTARET quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 12

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Madame Sandrine QUELLEC, service urbanisme, place du Château à PINS-JUSTARET (Tél : 05-62-11-71-07)

Article 13

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de La Haute-Garonne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,

Envoyé en préfecture le 18/10/2019

Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

18/10/2019

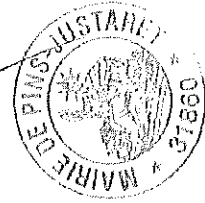
ID : 031-213104219-20191016-ARR2019_10_11-AR

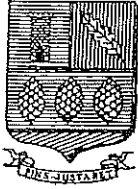
- M. le Président du Muretain Agglo,
- M. le Commissaire enquêteur.

Fait à Pins-Justaret, le 16 octobre 2019

Pour le Maire empêché,
Le Maire Adjoint

Nicole PRADERE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE PINS-JUSTARET

31860 PINS-JUSTARET

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-GARONNE

Arrondissement de MURET

Téléphone 05 62 11 71 00
Télécopie 05 62 11 71 01
mairie@mairie-pinsjustaret.fr
www.mairie-pinsjustaret.fr

Le Maire de Pins-Justaret,

à

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Baptiste CASSETTA, Maire de la commune de Pins-Justaret, atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme a été affiché :

en Mairie (panneau intérieur et extérieur)

aux lieux habituels d'affichage (salle des fêtes, complexe sportif, maison des jeunes et des associations, place publique de Justaret, salle polyvalente, groupe scolaire et entrée du lotissement Bourrassol)

et à différents endroits de la commune (lotissement Longuebrune, chemin des espérances, lieudit Malrivière et parking de la gare)
à compter du 25 octobre 2019 et pendant toute la durée de l'enquête

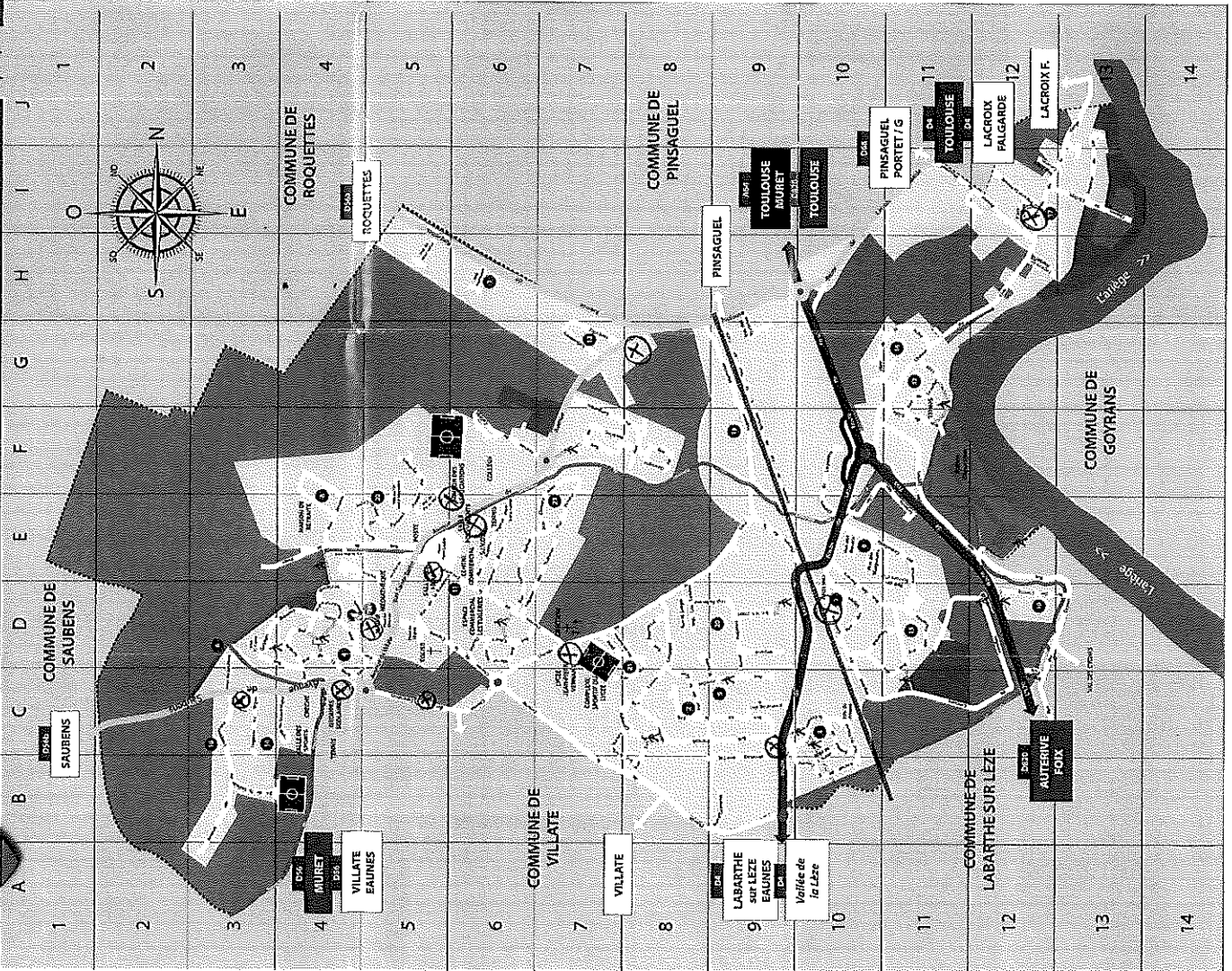
Fait à Pins-Justaret,
Le 17 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Baptiste CASSETTA



PLAN GÉNÉRAL DE LA COMMUNE





MAIRIE DE PINS JUSTARET
Service de POLICE MUNICIPALE
Place du Château
31860 PINS JUSTARET

Pins-Justaret, le 25 octobre 2019,

M. WIERZBA Laurent
Brigadier-chef principal
Police Municipale de Pins-Justaret

A M. Le Maire de Pins-Justaret

OBJET : Rapport de constatation d'affichage de l'avis d'enquête publique sur le projet de révision du PLU

**Rapport de constatation
d'affichage de l'avis
d'enquête publique sur le
projet de révision du PLU**

Destinataires :

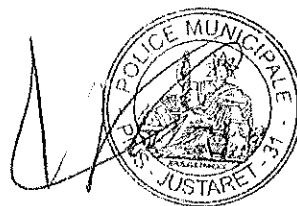
- M. Le Maire de Pins-Justaret
- Service Urbanisme
- M. Le Directeur des Services Techniques
- Archives du service

J'ai l'honneur de vous rendre compte des constatations suivantes :

Ce jour, vingt-cinq octobre deux mille dix-neuf, à quinze heures, j'ai constaté la présence de l'avis d'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme aux endroits cités ci-dessous :

- Panneau extérieur de la salle des fêtes
- Panneau extérieur et intérieur de la Mairie
- Complexe sportif
- Salle polyvalente
- Maison des Jeunes et des Associations
- Entrée du lotissement de Longuebrune
- Chemin des Espérances (candélabre)
- Devant l'entrée du groupe scolaire Jean Jaurès (avenue de Saubens)
- Parking Gare SNCF
- Entrée de l'impasse du Prieuré
- Lieu dit Malrivière
- Intersection rue François Verdier et route de Lézat

**L'agent de Police Municipale
Laurent WIERZBA**



Plan 1/50000 à réviser les données hydrog. et géométriques, arrêté ministériel N°2011-10021733475A. Prix : 1,828 HT le mètre carré par volume, de 100 à 1000 m² par extension cadastrale existante.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
MAIRIE DE POMPERTUZAT

Par arrêté n° 65 en date du 14 octobre 2019
Le Maire de POMPERTUZAT a autorisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, Monsieur Alain RAMÉL a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.
L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT - salle du Conseil Municipal - du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 15 décembre 2019 à 16 heures.
Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :
LUNDI et MARDI : 9h30 à 18h00
MERCREDI : 9h30 à 18h00
JEUDI : 9h30 à 18h00
VENDREDI : 9h30 à 18h00

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :
1. Le mardi 12 novembre 2019, de 9 h à 12 h
2. Le mardi 19 novembre 2019, de 14 h à 17 h
3. Le vendredi 15 décembre 2019, de 14 h à 16 h
La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 15 décembre 2019 à 16 heures.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.pompertzat.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et déposer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur de POMPERTUZAT - 51 rue Jean Cassinady - 31500 POMPERTUZAT.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie.pompertzat@wanadoo.fr mentionnant en objet « projet de PLU enquête publique 150000975 », à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.
Elles doivent être déposées par ce biais, dans les délais réels (y compris horaires) de la durée de l'enquête.
Les courriers et courriels seront versés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pomperthuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 15 décembre 2019 à 16h.

A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Monsieur le Maire son rapport d'enquête et ses conclusions motivées ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT (compagnage des pièces annexes et du (ou des) registre(s) d'enquête).
Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet www.pompertzat.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

Le Maire
C. GAUVAN

01-161-29
152-153-155-156-161

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

Par arrêté du 16 octobre 2019, le maire de la commune de Pins-Justaret a autorisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. Patrick TARDIEU en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de Pins-Justaret du 12 novembre 2019 au 15 décembre 2019, aux jours et heures indiqués ci-dessous au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 et de 9h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 et de 9h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur restera en mairie les :
vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 18h00,
samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 18h00, et
vendredi 15 décembre 2019 de 9h00 à 18h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse de la mairie (place du château 3800 Pins-Justaret) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetes-publiques@pins-justaret.fr.
Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront tenus en mairie.

legales-online

- Devis immédiat
- Téléchargement de vos attestations
- Paiement en ligne

Mise à jour des marchés publics en temps réel sur le site de :

ladepeche-marchespublics.fr

MARCHÉS PUBLICS

Avis rectificatif

MAIRIE DE DAUX

AVIS RECTIFICATIF DU 18/10/19

MAIRIE DE DAUX, M. MERCE LAURET - MAIRIE, place de la mairie, 31000 DAUX.
Objet : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DUNE MARION DE SANTE A DAUX.
Remise des offres : au lieu de : 18/10/19 à 17h30 au plus tard. Ec : 15/10/19 à 17h30 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Consultez tous les marchés publics sur le site de :
ladepeche-marchespublics.fr

MAPA < 90 000€

MAIRIE DE LESPRASSIE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE LESPRASSIE, M. Bernard SAHCE - Mairie, place de l'Éclaircie, 31000 LESPRASSIE, tél : 05 61 23 10 00, <http://www.mairie-lesprassie.fr>, web : <http://www.mairie-lesprassie.fr>
Objet : RESTRUCTURATION D'UNE PISCINE A CHAILLURE A SALLE POLYVALENTE
L'ESPACE CANAL DES DEUX RIVERS

Référence acheteur : 2019-11
Procédure : Procédure adaptée
La procédure d'appel de prix est ouverte par l'accès sur les marchés publics de l'OMC : OUI (force de marché) et Prestation livrée en lots : non
Valeur estimée hors TVA : 41 000,00 euros
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
10% Valeur technique de l'offre
10% Performances en matière de protection de l'environnement
15% PV
Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à : <http://ladepeche-marchespublics.fr>
Remise des offres : au 20 décembre 2019 à 18h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, Euro.
Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Envoyé à la publication le : 18 octobre 2019
Les dépôts de prix doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

MAPA > 90 000€

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT SEREN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE LABASTIDE SAINT SEREN, M. Bertrand SARRAU - MAIRIE, 17 rue Jean Pascal, 31600 LABASTIDE SAINT SEREN, tél : 05 61 84 05 05, web : <http://www.labastidesaintseren.fr>
L'avis implique un marché public.
Objet : Gestion et Animation d'un Accueil de Loisirs Associé à l'École, d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et d'un Centre d'Animation Jeunesse
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation livrée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 15 novembre 2019 à 18h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, Euro.
Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Envoyé à la publication le : 18 octobre 2019
Les dépôts de prix doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Paris et environs. Ecole à la D. P. Jean-Baptiste 31000. Le. 01.30.82.11.11. Ecole de la D. P. Jean-Baptiste 31000. Le. 01.30.82.11.11.

Homme 76 ans, seul, recherche une Dame pour les après et recevoir occasionnellement et vivre. Ecole de la D. P. Jean-Baptiste 31000. Le. 01.30.82.11.11.

West 77 ans, recherche veuve 75/78 ans, épouse séparée pour vivre, séjour touristique de Toulouse, proche aéroport. Ecole de la D. P. Jean-Baptiste 31000. Le. 01.30.82.11.11.

Union Rencontres

FEMMES

Des expertes du SEXE AU TELEPHONE te chouchoutent

EN DIRECT et SANS ATTENTE au 0895 896 738

EN DIRECT au 0895 500 590 (0,80€/min)

CONVERSATION COQUINE

05 31 61 80 00

www.conversations coquine.com

A la recherche d'AMIS BIEU BLACK de 28 ans, relation amicale à domicile de 03/11 ou 16/11. Tel: 06 41 05 46 44

TOULOUSE KIM RELAXATION

07 85 15 32 73 SUR ROY

119 Parce que des solutions existent...

Le 119 est un numéro d'appel gratuit, accessible 24h sur 24h de toute la France (Ile de la Réunion et Guyane). Le 119 peut être appelé d'une cabine téléphonique sans carte. Il n'apparaît pas sur la facture détaillée de France Telecom.

Le 119 s'adresse à toute personne confrontée à une situation de mauvais traitements à enfants. Vous pouvez retrouver le 119 et obtenir plus d'informations sur internet : www.119.gouv.fr

VINO Résultats des tirages du lundi 11 novembre 2019

1 7 11 13 14 19 21 29 32 39
42 46 48 50 51 59 64 65 68 70

Multiplier par **x 3**

08 895 147

OTO Résultats des tirages du lundi 11 novembre 2019

13 14 25 27 28 6

027 600 €
027 600 €
027 600 €

027 600 €

VINO Résultats des tirages du mardi 12 novembre 2019

8 12 13 14 15 16 17 27 33 39
44 45 46 47 48 50 57 63 64 70

Multiplier par **x 3**

08 087 783

1 3 5 6 9 17 18 19 21 24
30 31 32 33 42 45 46 64 67 68

Multiplier par **x 2**

1 160 894

EXTRAMILLION Résultats des tirages du mardi 12 novembre 2019

1 21 22 25 29 3

114 000 000 € + 1 000 000 €

Journal hebdomadaire de conseils, des réponses rapides. Tarif et publication réglementés, voir le règlement PJOA : JARCE1723475A. Plus : 1 RUE DE LA MONTAGNE PARCOLOM, 62 000 01. Reproductions interdites sans autorisation.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

Par arrêté du 16 octobre 2019, le maire de la commune de Pins-Justaret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. Patrick TARDIEU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pins-Justaret du 14 novembre 2019 au 14 décembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 et de vendredi à samedi de 9h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie : vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 18h00, samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 18h00, et vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le registre déposé en mairie, elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse de la mairie (place du château 31600 Pins-Justaret) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespublicques@mairie-pinsjustaret.fr

Les rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

légales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
MAIRIE DE POMPERTUZAT

Par arrêté n° 68 en date du 14 octobre 2019, le Maire de POMPERTUZAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur Alain BARRIE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT - salle du Conseil Municipal - du mardi 14 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures, et dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :

LEUNDI : 9h00 à 18h00
MARDI : 9h00 à 18h00
MERCREDI : 9h00 à 18h00
JEUDI : 9h00 à 18h00
VENDREDI : 9h00 à 18h00

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

1. Le mardi 14 novembre 2019, de 9 h à 18 h
2. Le jeudi 14 novembre 2019, de 9 h à 18 h
3. Le vendredi 13 décembre 2019, de 9 h à 16 h

La durée de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.pompertzat.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT - 51 rue Jean Dieulafoy - 31400 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie.pompertzat@wanadoo.fr mentionnant en objet « projet de PLU enquête publique 190000953 », à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Elles devront être déposées par ce biais, dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.

Les observations et contre-propositions annexes au registre d'enquête déposé à la mairie de Pompertzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 - 16h.

A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport détaillé et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT accompagné des pièces annexes et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet www.pompertzat.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

Le Maire
C. GALVAN

Annonces légales

VOIX DU MIDI TOULOUSE
Du Jeudi 24 au mercredi 30 octobre 2019
ACTU.FR/TOULOUSE 23

0303270 COMMUNE DE LABASTIDE BEAUVOIR

Par arrêté du 03 juillet 2019, le maire de LABASTIDE BEAUVOIR a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme. L'enquête se déroulera du mardi 15 octobre au vendredi 15 novembre 2019 inclus. Un exemplaire du dossier sera consultable en matinée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Un registre à feuillets non mobiles sera à la disposition des intéressés pour y consigner les observations relatives à la modification. Monsieur Francis DEGUISNE, ingénieur divisionnaire de l'industrie des mines en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif. Il recevra en mairie le mardi 15 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 21 octobre 2019 de 16h00 à 19h00 et le vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 11h30. Toutes remarques ou réclamations pourront être également adressées par écrit ou par mail pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à la mairie, site 19 avenue du Lauregard 31450 LABASTIDE BEAUVOIR. Horaires d'ouverture au public, les lundis de 14h00 à 19h00, les mardis et jeudis de 14h00 à 17h00, les mercredis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 9h30 à 11h30, dans les communes de Labastide Beauvoird. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire, Georges RAVOIRE, signé.

0303679 COMMUNE DE PINS-JUSTARET AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 16 octobre 2019, le maire de la commune de Pins-Justaret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. À cet effet, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Patrick TARDIEU en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Pins-Justaret du 12 novembre 2019 au 13 décembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les : vendredi 19 novembre 2019 de 9h00 à 12h00, samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00, et vendredi 13 décembre 2019 de 14h00 à 17h00. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse de la mairie (place du château 31850 Pins-Justaret) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques@mairie-pinsjustaret.fr. Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

0303692 MAIRIE DE ROUMENS AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 PLACE DE LA MAIRIE M. Jean LATCHÉ - Maire 31540 ROUMENS
Tél : 05 61 83 08 44
E-mail : mairie.roumens@wanadoo.fr - web : http://www.mairie-roumens.fr
D'après l'impôt sur le marché public.

0303797

toulouse métropole CONSEIL DU 27 JUIN 2019 LOCAUX DE TOULOUSE MÉTROPOLE Opérations Foncières - Commune de Tournefeuille - ZAC de Ferro-Lèbres - Traité de concession avec le GIE Garonne Développement mandataire du groupement solidaire Délégation du Droit de Préemption Urbain - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 18-0975 EXPOSE

Par délibération du 22 mai 2017, le Conseil Municipal de la commune de Tournefeuille a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée « Ferro-Lèbres » sur la commune de Tournefeuille, et a décidé, par délibération du 9 juillet 2018, de confier son aménagement au groupement solidaire composé du GIE Garonne Développement, de La SAHLM des Chalets, de l'OPH 31, de Cogesim Midi-Pyrénées et de Pitch Promotion SNC, représenté par son mandataire le GIE Garonne Développement, dans le cadre d'un Contrat de Concession d'Aménagement signé le 23 juillet 2018. Ce contrat, d'une durée de 10 ans, a pour but de fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les missions de l'aménageur (article 2-1a) : acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ; et les conditions de leur réalisation. L'article 7-2 dudit contrat intitulé « Droit de préemption », énonce que « dans le cadre des articles L 213-3 et R 213-1 à R 213-3 du code de l'urbanisme, Toulouse Métropole, Bâtisseur du droit de préemption, délègue à l'aménageur l'exercice du droit de préemption urbain à l'intérieur du périmètre de la concession, et en vue de la réalisation des missions qui lui sont confiées par le présent contrat. A cet effet, dès que le concessionnaire sera désigné par le concédant, ce dernier adressera à Toulouse Métropole la délibération du Conseil Municipal désignant le concessionnaire. Toulouse Métropole délivrera à l'issue de cette transmission afin de désigner le droit de préemption au concessionnaire ». Afin de porter juridiquement cet aménagement, les membres du groupement se sont engagés à créer une société par actions simplifiée, exclusivement dédiée à l'exécution du traité de concession, la SAS FERRO LEBRES, qui, une fois créée, deviendra l'aménageur de la ZAC et se subrogera au groupement dans l'ensemble de ses droits et obligations contractuelles (article 2-3 du traité de concession).

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil a décidé de déléguer au GIE Garonne Développement ou à la SAS FERRO LEBRES, une fois celle-ci légalement constituée et subrogée au GIE dans ses droits et obligations contractuelles, l'exercice du Droit de Préemption Urbain, dont bénéficie Toulouse Métropole, sur le périmètre de la ZAC « Ferro-Lèbres ». La SAS FERRO LEBRES étant aujourd'hui légalement constituée et subrogée au GIE dans ses droits et obligations contractuelles, il convient de confirmer les dispositions de la délibération du 13 décembre 2018 et de déléguer à la SAS FERRO LEBRES, conformément aux dispositions des articles L 213-3 et R 213-1 du Code de l'Urbanisme, l'exercice du Droit de Préemption Urbain, dont bénéficie Toulouse Métropole, sur le périmètre de la ZAC « Ferro-Lèbres ».

DÉCISION

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Politique Foncière du 15 décembre 2018,
Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2018,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Tournefeuille du 22 mai 2017 approuvant la création de la ZAC de « Ferro-Lèbres »,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Tournefeuille du 9 juillet 2018 désignant le groupement solidaire composé du GIE Garonne Développement, de La SAHLM des Chalets, de l'OPH 31, de Cogesim Midi-Pyrénées et de Pitch Promotion SNC, comme concessionnaire de la ZAC de « Ferro-Lèbres »,
Vu le Contrat de Concession d'Aménagement signé le 23 juillet 2018,
Vu l'arrêté du 24 janvier 2019 immatriculant au registre du commerce et des sociétés la SAS Ferro-Lèbres,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,



EMPLOI - FORMATION Création d'entreprise : le choix du statut

580 000 entreprises ont été créées en France en 2009, un record. Pour réussir, il est important d'opter pour la forme juridique la plus adaptée.

Le choix du statut juridique de son entreprise entraîne un certain nombre de conséquences sur le statut de son créateur, tant au niveau patrimonial que social et fiscal. Ce choix doit donc être étudié minutieusement, si nécessaire avec l'aide d'un professionnel. Les grandes options sont les suivantes : entreprise individuelle ou société.

Entreprise individuelle

Dans le cas de l'entreprise individuelle, l'entrepreneur et son entreprise ne forment qu'une seule personne. Dans ces conditions, on est le seul maître à bord. En contrepartie, les patrimoines professionnel et personnel sont juridiquement confondus. L'entrepreneur est responsable des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de ses biens, y compris sur ceux acquis avec son conjoint, s'il est marié sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Mais la loi permet de mettre à l'abri les biens fonciers en procédant à une déclaration d'insaisissabilité devant notaire.

Les bénéfices de l'entreprise devront être portés dans la déclaration personnelle de revenus et seront donc soumis à l'impôt sur le revenu. Quant au régime social, c'est celui des indépendants. Les démarches se réduisent à une déclaration auprès du centre de formalités des entreprises.

Le régime d'auto-entrepreneur est recommandé dans le cas d'une activité limitée. Il permet de bénéficier d'un statut social et fiscal simplifié.

SARL ou SAS

L'alternative à l'entreprise individuelle, c'est la création d'une société (SARL ou SAS). Dans ce cas, on donne naissance à une nouvelle personne (personne morale), distincte juridiquement et disposant de son propre patrimoine. En cas de difficultés (si l'on

Annonces légales

D 305603
Rectification de la publication de l'annonce du 03/10/2019 concernant la HOLDING SYMAYCYLEL faitil lire :Objet :La prise de participation dans toute Société et Groupement Français ou étrangers, l'achat, la vente, l'échange, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts, droits sociaux, et valeurs mobilières, composées ou non, de Sociétés ou Groupements Français ou étrangers, tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux parts d'intérêts, de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées. L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire. La réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emprunt de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, L'animation et la gestion, administrative, juridique, comptable, commerciale, financière, informatique des sociétés du Groupe, et d'une façon Générale, toutes prestations de services au profit de ses filiales. La réalisation d'études de marché, de prospection, d'aide, de promotion, de recherches d'entreprises à acquérir, la conception et la mise en œuvre d'actions de communication sous quelque forme que ce soit, de relations presse ou de relations publiques en sa faveur et en faveur de ses filiales ou de leurs clients. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés Nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de cession, d'acquisition, de location, de prêt ou location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée : 30 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulouse.

305595
SAS PUIG-PLJOL ET ASSOCIES ARCHITECTURES
Société par actions simplifiée au capital de 21 664 euros
Siège social : 9 BIS Rue Ernest

M 305276
AVENANT A LA LOCATION-GERANCE
Suivant avenant n°2 au contrat de location-gérance signé sous seing privé à CESSON SEVIGNE du 25 octobre 2019.
La société AXE TRAVAIL TEMPORAIRE SAS au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 4 rue de Chailion - La Rigaudière 35510 CESSON SEVIGNE
RCS RENNES 422 160 499
A transféré totalement à
La société AXE TT MIDI-PYRENEES TOULOUSE 2
SASU au capital de 75 000 euros,
Siège social : 4 rue de Chailion - La Rigaudière 35510 CESSON SEVIGNE,
RCS RENNES 800 719 445
au droit de l'occupation des locaux du 39 rue des 7 Troubadours - 31000 TOULOUSE le dépt à l'occupation de nouveaux locaux au Centre d'Affaires Off-Shore 61 rue Arrière - 31510 LAZERIE
et ce, à compter du 25 novembre 2019.
Pour unique insertion.

M 305260
AVIS DE CONSTITUTION
Au terme d'un acte en date du 07/11/2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SAS DENOMINATION SOCIALE : 2AEB CONSTRUCTION SIEGE SOCIAL : Lieu de THOYET, Route de GAILLAC, 31550 GAILLAC-TOULZA OBJET : Exploitation générale et gros œuvre CAPITAL : 600 euros DUREE : 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : EL ALIQUI Ahmed demeurant 13 Rue des Quatre Freres BERNARD, 83380 CUERS IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE. Pour insertion.

NR 305282
FIDUCIAL SOFIRAL
2, Impasse Couvinal

305099
COMMUNE DE PINS-JUSTARET
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté du 16 octobre 2019, le maire de la commune de Pins-Justaret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Patrick TARDIEU en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de Pins-Justaret du 12 novembre 2019 au 13 décembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
La commissaire enquêteur recevra en mairie les vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 12h00, samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00, et vendredi 13 décembre 2019 de 14h00 à 17h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse de la mairie (place du château) 31860 Pins-Justaret) ou par courrier électronique à l'adresse suivante: enquetespubliques@maire-pinsjustaret.fr
Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

D 305592
COMMUNE DE COLOMIERS - PLUIH
champ d'application du droit de préemption urbain renforcé
AVIS AU PUBLIC
Par délibération n°19-0732 du 10 octobre 2019, le Conseil de la Métropole a instauré, en application de l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme, un périmètre de Droit de Préemption Urbain Renforcé sur la commune de Colomiers, sur les zones urbaines dites « U » et les zones d'urbanisation future dites « AU » du PLUR de Toulouse-Métropole, non couvertes par une zone d'aménagement différencié.
Conformément aux mesures de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme, cette délibération peut être consultée pendant un mois, par affichage, auprès de :
- Mairie de Colomiers, 1 Place Alex Raymond (31776)
- Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (31505)

D 305564
COMMUNE DE CASTELGINEST
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPO-LITAIN DES RUES DE LAUBEPINE ET DES EGLANTINES
Du 02 décembre au 18 décembre 2019

3030563
TOULOUSE métropole
COMMUNE DE L'UNION
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTRO-POLITAIN DE LA RUE DES COQUELICOTS, DE L'IMPASSE DES PETUNIAS ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES PERVENCHES
Du 02 décembre au 18 décembre 2019
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête
Une enquête publique est ouverte, sur le territoire de la Commune de l'Union, en vue du transfert d'office dans le Domaine Public Métropolitain de la rue des Coquelicots, de l'impasse des Petunias et d'une partie de la rue des Pervenches.
Durée de l'enquête
L'enquête se déroulera pendant 17 jours, du lundi 02 décembre au mercredi 18 décembre 2019 inclus.
Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations. Le dossier d'enquête publique restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête :
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31505 Toulouse,
- à la Mairie de l'Union, 6 bis Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union.
Sur le site internet suivant <http://www.toulouse-metropole.fr/participer/enquetes-publiques>
Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Les observations éventuelles pourront être :
- soit consignées sur le registre à feuillet non mobiles ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de l'Union et du siège de Toulouse Métropole précités,
- soit adressées par écrit, pendant la même période, au Maire de la Commune de l'Union ou au Président de Toulouse Métropole, précités qui les joindront au registre, ou au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de l'Union, 6 bis Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union.
- soit à l'adresse mail suivante : habitat.operations.fonctions@toulouse-metropole.fr
- soit présentées directement au commissaire enquêteur, Monsieur Patrick LAZARO qui assurera la permanence suivante :
le mardi 10 décembre 2019, de 13h30 à 16h30, à la Mairie de l'Union, 6 bis Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union.
Lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.
A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et donnera son avis sur le transfert d'office projeté dans un délai qui ne peut excéder un mois.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être communiquée à toute personne qui en formulera la demande à Toulouse Métropole : Direction de l'Habitat et des Opérations Foncières - 6 rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, pendant un en à compter de la date de clôture de l'enquête.
Décisions adoptées à l'issue de l'enquête. Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, Toulouse Métropole se prononcera par délibération sur le transfert d'office en cas de non opposition.
Dans le cas où un propriétaire aurait fait connaître son opposition, la décision sera prise par le Préfet de la Haute-Garonne.
Conformément à l'article L.319-3 du Code de l'urbanisme, la décision de l'Autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public, et esth par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.